



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chartres, le 12 mai 2016



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Eure-et-Loir

Division des Personnels
des Ecoles
Gestion Collective

Dossier suivi par
Laurence Dupuis
T 02 36 15 11 98

Ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr

Cité Administrative
Place de la République
CS 70527
28019 CHARTRES Cédex

L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services
Départementaux de l'Education Nationale d'Eure et Loir

A

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
S/C de Mesdames et Messieurs les IEN

Objet : APPEL A CANDIDATURE – vacance de poste de Psychologue Scolaire

J'ai l'honneur de vous faire part de la vacance d'un poste de psychologue à l'école élémentaire Ferdinand Buisson de Dreux.

MISSIONS :

Le psychologue scolaire organise des entretiens avec les enfants en vue de favoriser l'émergence du désir d'apprendre et de s'investir dans la scolarité, le dépassement de la dévalorisation de soi née de difficultés persistantes ou d'échecs antérieurs. »

Pour ce faire, il met en place des :

- actions de prévention : observations dans et hors la classe, dans un cadre collectif, ou en petits groupes
- bilans personnalisés
- examens cliniques ou psychométriques
- évaluations, diagnostic
- entretiens individualisés
- suivis psychologiques

Le psychologue scolaire propose des entretiens aux maîtres, pour faciliter la recherche des conduites et des comportements éducatifs les mieux ajustés en fonction des problèmes constatés. Son action s'articule autour des axes de la prévention et de la remédiation.

Au cours d'entretiens ou de réunions il présente les comptes-rendus et les analyses

- des observations des élèves
- des évaluations initiales
- des examens cliniques ou psychométriques

Lors des bilans, il aide l'enseignant et l'équipe éducative à circonscrire les objectifs sur lesquels ils devront se mobiliser en priorité.

.../...

Au cours des réunions de coordination et de synthèses à l'école ou avec les services extérieurs, il favorise la mise en place des



- actions autour des projets personnalisés de scolarisation
- aides sur la constitution des groupes d'élèves ou des modes de prise en charge, des modalités d'intervention au sein de la classe
- modalités de suivi de l'évolution de l'élève

2/2

Le psychologue scolaire propose des rencontres et entretiens individuels avec les familles : par l'ouverture de cet espace de parole il permet aux parents de parler de leur enfant dans l'école. S'ils ne sont pas déjà accompagnés d'un service de soins, le psychologue scolaire conseille aux parents une consultation extérieure à l'école quand la situation requiert une prise en charge qui ne peut être assurée au sein de l'école, ou lorsque les investigations approfondies semblent nécessaires, notamment quand des troubles psychopathologiques ou neuropsychologiques peuvent être suspectés.

PROFIL :

Les instituteurs et professeurs des écoles intéressés devront se référer aux références textuelles suivantes : décret n° 90-255 du 22 mars 1990, modifié par les décrets de n°90-536 du 27 mars 1993, n°96-288 du 29 mars 1996 et n° 2005-97 du 3 février 2005, relatif aux diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

CANDIDATURE :

Les enseignants intéressés prendront contact auprès de l'IEN ASH (02.36.15.11.63) et adresseront leur candidature à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, DPE/Gestion Collective, par mail à ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr. Ils en adresseront une copie à leur IEN.

→ Pour le Jeudi 19 mai 2016 à midi au plus tard

Les candidats susceptibles d'être retenus seront convoqués, **par téléphone**, pour un entretien devant une commission qui se réunira le 3 juin 2016.

La nomination sera prononcée à titre provisoire pour l'année scolaire 2016/2017, avec une priorité au mouvement 2017 si le poste est redemandé.

L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services
Départementaux de l'Education Nationale d'Eure et Loir



Jean SÜRIG